

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 07/192 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT AVIS DE L'ASSEMBLEE DE CORSE SUR L'OCTROI DU PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIF A L'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DU RIZZANESE

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2007

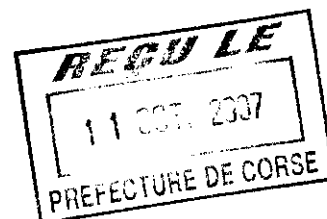
L'An deux mille sept, et le vingt-six septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothée, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy

#### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
M. CHAUBON Pierre à Mme FILIPPI Geneviève  
Mme DELHOM Marielle à M. OTTAVI Antoine  
M. GALLETTI José à M. MONDOLONI Jean-Martin  
Mme GUERRINI Christine à Mme GORI Christiane  
M. MARCHIONI François-Xavier à Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme NATALI Anne-Marie  
Mme RICCI Annie à Mme BIANCARELLI Gaby  
Mme SCIARETTI Véronique à Mme PROSPERI Rose-Marie.



## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/08 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi du 4 février 1995 et notamment son article 10,
- VU** la loi du 10 janvier 2000 et notamment ses articles 1 et 6,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier relative à la Corse et notamment son article 29,
- VU** la loi du 13 juillet 2005,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2224-32, L 2224-33, L 4422-12, L 4424-1, L 4424-9, L 4424-11, L 4424-13, L 4424-15, L 4424-39,
- VU** le décret n° 2000-877 du 7 septembre 2000,
- VU** le décret n° 2002-1434 du 4 septembre 2002,
- VU** l'arrêté ministériel du 7 mars 2003 portant adoption de la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité,
- VU** la délibération n° 04/153 AC du 25 juin 2004 portant adoption d'une motion relative au projet d'aménagement hydroélectrique du RIZZANESE,
- VU** la délibération n° 05/225 AC du 24 novembre 2005 portant adoption du plan énergétique de la Corse pour la période 2005-2025,



**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**SUR** rapport de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**DONNE** un avis favorable à l'octroi du permis de construire relatif à l'aménagement hydroélectrique du Rizzanèse.

**ARTICLE 2 :**

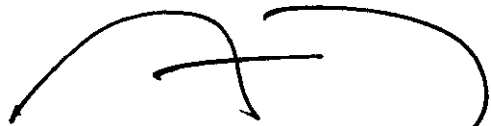
La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 26 septembre 2007

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

**Serge TOMI**

Le Président de l'Assemblée de Corse,



**Camille de ROCCA SERRA**

